

Le très hon. M. BENNETT: Il en est de même dans tous les pays.

L'hon. M. RALSTON: On ne fait pas cela aux Etats-Unis.

Le très hon. M. BENNETT: Si.

L'hon. M. RALSTON: La seule taxe prélevée aux Etats-Unis est celle qui a trait aux coupons d'obligations; il n'existe pas de taxe sur les dividendes. La compagnie ne doit pas en faire la perception.

Le très hon. M. BENNETT: Il existe une taxe sur les dividendes.

L'hon. M. RALSTON: On me dit qu'il n'y en a pas. Je n'ai aucun placement aux Etats-Unis, de sorte que je ne puis parler d'expérience personnelle. Mon très honorable ami le sait probablement.

Le très hon. M. BENNETT: J'en avais, mais je n'en ai plus maintenant.

L'hon. M. RALSTON: J'ai déjà parlé de la taxe sur les chèques.

Maintenant, monsieur l'Orateur, j'ai gardé pour la fin une question autour de laquelle on a fait de longues et très vives discussions et dont on aurait dû tenir quelque peu compte au moins dans l'exposé budgétaire. Dans la mesure de mes faibles ressources, je vais aborder l'étude de cette question. J'ai donc gardé pour la fin ce que je crois être probablement la plus importante omission dans l'exposé du ministre des Finances.

Mon très honorable ami semble avoir complètement oublié la question du chômage dans notre pays. C'est de cette grave omission que je veux parler. L'été dernier, le premier ministre a cru nécessaire de dire au grand public qu'il s'engageait à convoquer le Parlement en session extraordinaire, tant était grave alors la question du chômage. Il a effectivement convoqué le Parlement en session spéciale. Il nous a demandé de voter un crédit de 20 millions de dollars. D'après les renseignements qu'il nous a donnés, on a dépensé là-dessus environ 4 ou 5 millions. Mon très honorable ami sait, comme le savent les honorables députés, que je ne suis point un prophète de malheur, parce que je m'emploie toujours à vanter notre pays et à faire de mon mieux pour que notre population conserve l'espoir et l'optimisme dont nous avons besoin. D'autre part, il est absolument insensé de ne pas vouloir envisager la situation dans toute sa réalité.

Le premier ministre sait que les conditions du chômage ne se sont pas améliorées au Canada. Il sait que le mal n'est pas guéri. La situation est pire qu'au mois de septembre dernier. Il sait que l'hiver qui vient nous réserve des misères encore inconnues jusqu'ici

au Canada, et c'est délibérément ou par ignorance,—je ne sais ce qu'il a en vue,—qu'il n'a pas fait allusion à cette question. Nous voici aux prises avec un déficit de 105 millions de dollars et il nous faut prélever 78 millions par de nouveaux impôts. Rien de défini ou de réel ne nous garantit que notre blé se vendra bien l'automne prochain, et le premier ministre ne prend aucune mesure de précaution en prévision de la situation grave dans laquelle nous sommes sur le point de nous trouver.

Je désire faire consigner dans le compte rendu quelques statistiques relatives aux effets du chômage. Mon très honorable ami a lu une liste de quatre-vingt-sept nouvelles industries établies dans notre pays. Je vais vous communiquer un relevé du Bureau fédéral de la statistique sur le chômage actuel, les quatre-vingt-sept industries et tout le reste. Cet état n'est pas des plus encourageants, mais il est nécessaire que la Chambre le connaisse bien. Je me suis arrêté à une ou deux industries qui auraient dû accuser des résultats favorables. L'industrie textile était l'une de celles que l'on croyait avoir bénéficié largement des dispositions adoptées au mois de septembre dernier, et l'on nous avait promis qu'un plus grand nombre d'employés y trouveraient du travail. Je regrette de n'avoir pas les statistiques du mois de juillet et du mois d'août, alors que mon très honorable ami parcourait le pays en parlant du chômage, mais j'ai celles du mois d'avril 1930. Au mois d'avril 1930, le chiffre indice de la main-d'œuvre était de 107.4; au mois de février 1931, 99.7, et le 1^{er} mars, 102.5. Suivant les chiffres que donne la *Gazette du Travail* il était de 104 au mois d'avril. En d'autres termes, depuis un an, le chiffre indice de la main-d'œuvre dans l'industrie textile a baissé de plus de 3 p. 100.

Le très hon. M. BENNETT: Ce n'est pas exact. Mon honorable ami sait bien, je suppose, que ces statistiques n'ont pas trait aux nouvelles industries, ni à celles qui ont repris leurs opérations suspendues.

L'hon. M. RALSTON: Je le sais; je ne me contente pas de lire les tableaux, mais je lis les déclarations qu'on a faites au sujet du chômage et de l'augmentation ou de la diminution dans l'industrie textile. Je serais bien surpris si les chiffres donnés par le Bureau de la statistique ne donnaient qu'une partie des renseignements et ne s'appliquaient pas à toutes les industries. Si les renseignements ne sont que partiels, à quoi bon avoir des statistiques?

Le très hon. M. BENNETT: Voilà ce que se demandent une foule de gens.